

# MAIRIE DE FONTAINE-LES-RIBOUTS

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT DE DREUX  
CANTON DE SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 22 mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 16 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Emmanuelle BONHOMME, Maire.

**Etaient présents :** Mme Emmanuelle BONHOMME, Mme Laurence SECRETAIN, M. Benoit AUBRY, M. Joël PIE, M. Pascal STINAT, Mme Sandra MADARSKY, M. Sylvain PROVOST, formant la majorité du Conseil Municipal.

**Etaient absents, excusés :** M. Stéphane COULOMB qui avait donné procuration à M. Pascal STINAT, Mme Emilie LACROIX et Mme Myriam PEDOUX, excusées.

**Secrétaire de séance :** M. Pascal STINAT

Madame le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 avril 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **1. JARDIN PEDAGOGIQUE : ANALYSE DES OFFRES ET DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Madame le Maire rappelle qu'une consultation pour un marché de travaux d'aménagement d'un jardin pédagogique sur la commune a été lancée le 1<sup>er</sup> Avril 2025, sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1 du code de la commande publique. La date limite de réception des offres était fixée au 12 Mai 2025 à 12h00.

A l'issue de la consultation, quatre offres ont été reçues.

Préalablement au conseil municipal, les élus ont été invités à participer à une réunion de présentation du rapport d'analyse des offres par le maître d'œuvre (La FABrique), en présence de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (Agglo du Pays de Dreux).

Il ressort de cette analyse, qu'au regard des critères techniques et de prix définis au règlement de consultation, c'est l'entreprise PARC ESPACES qui a présenté la meilleure offre, pour un montant global et forfaitaire de 65 341,77 € hors taxes, auquel s'ajoutent les tranches optionnelles pour un montant de 5 096,95 €uros.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal d'attribuer ce marché à **PARC ESPACES**, 5 rue Joseph Cugnot – 78120 Rambouillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise PARC ESPACES et de lui attribuer le marché,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce marché,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

## **2. AMENAGEMENT DU HAMEAU DE BOUTRY : DECISION SUR LE PERIMETRE ET LA TEMPORALITE**

Madame le Maire rappelle les éléments suivants :

Au cours des différentes réunions de travail sur le sujet de la réfection de la rue de Grez, plusieurs problématiques ont été évoquées, inhérentes à la réfection de cette voirie et notamment :

- Réseaux d'eaux potables et pluviales,
- Intégration de l'éclairage public à leds récemment rénové et éventuel enfouissement des réseaux électriques et fibres,
- Etude de faisabilité d'un réseau d'énergie,
- Sécurité des usagers, maîtrise de la vitesse, sécurité des piétons, vélos, etc...
- Mise en valeur de la mare communale et embellissement général,
- Etc...

Il a également été évoqué l'extension des études à la rue des Clos (voirie départementale).

Ainsi, ce projet doit donc être envisagé de manière globale sur l'ensemble du hameau de Boutry, en collaboration avec tous les interlocuteurs compétents dans ces différents domaines : Etat, Conseil Départemental, Agglo du Pays de Dreux, Territoire d'Energie Eure & Loir, XP fibre, etc...

Pour ce faire, la commune de Fontaine les Ribouts, labellisée « Village d'Avenir » dans le cadre du plan de l'Etat « France Ruralités », bénéficie d'un appui en matière d'ingénierie technique et financière.

En outre, par délibération N°2025/10 du 04 avril 2025, le conseil municipal a approuvé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par l'Agglo du Pays de Dreux, en vue notamment de missionner une maîtrise d'œuvre.

Ceci exposé, Madame le Maire, demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur le périmètre de ce projet, la mise en œuvre des études de faisabilité inhérentes, et globalement sur la poursuite du projet.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide la poursuite de ce projet, de toutes les études techniques et financières de faisabilité, portant sur tout le périmètre du hameau de Boutry,
- Confirme la poursuite de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'Agglo du Pays de Dreux,
- Autorise Madame le Maire à engager toutes démarches et à signer tous documents pour la mise en œuvre de ce projet.

## **3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS DE CONCOURS DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX PORTANT SUR LA RENOVATION DU PATRIMOINE COMMUNAL ET DIVERS AMENAGEMENTS**

Madame le Maire rappelle que certains éléments du patrimoine communal ont besoin d'être rénovés :

- Les murs en pierres de silex et en briques entourant des parcelles et jardins communaux,
- Le préau de l'ancienne école (aujourd'hui mairie) dont un des murs présente une large fissure et dont la toiture est à refaire,
- Le monument situé au centre du cimetière.
- Le pilier en brique et la restauration du mur à l'entrée du futur jardin pédagogique,
- L'entourage du terrain de pétanque du hameau de Boutry

De plus, des haies constituées d'essences locales ont été plantées dans le hameau de Boutry et le bourg de Fontaine.

Ces devis s'établissement désormais comme suit :

Devis B.T.P. BELOTTI :	23 833 € HT, soit 28 599.60 € TTC
Devis Sébastien TESSIER :	11 252.20 € HT, soit 13 502.64 € TTC
Devis Renald Pie Paysagiste :	4 080 € HT, soit 4 896.00 € TTC

**Soit un montant total de travaux de 39 165.20 € HT, soit 47 198.24 € TTC.**

Madame le Maire rappelle que la commune a obtenu des subventions auprès du Conseil Départemental (Fonds départemental d'investissement – FDI) et de l'Etat (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux – DETR et Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL) pour les travaux effectués par les entreprises BELOTTI et TESSIER :

Conseil Départemental (FDI) :	9 497 € HT
Etat (DETR / DSIL) :	6 331 € HT

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Fonds de Concours de l'Agglomération du Pays de Dreux et d'adopter le plan de financement suivant :

Conseil Départemental (FDI) :	9 497 € HT
Etat (DETR / DSIL) :	6 331 € HT
Fonds de concours de l'Agglo :	11 668 € HT
Autofinancement commune :	11 669.20 € HT
TOTAL HT :	39 165.20 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement tel que présenté,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds de concours de l'Agglomération du Pays de Dreux,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents.

#### **4. ORGANISATION DU 14 JUILLET 2025**

Madame le Maire présente les devis de la société Y's Event reçus pour l'apéritif et le repas : Les montants prévisionnels, sur une base de 85 personnes, s'élèvent à :

- 2 289.10 € TTC pour le menu « Blesotto »,
- 2 592.98 € TTC pour le menu « Côte de bœuf à la plancha »

Le conseil municipal décide de :

- D'opter pour le menu « Côte de bœuf à la plancha » et valide le devis présenté.
- Maintenir la participation financière des années précédentes pour les habitants de la commune, soit 3 € à partir de 12 ans.
- Maintenir la participation financière pour les habitants hors-commune comme suit :
  - gratuit pour les moins de 6 ans,
  - 8 € de 6 à 12 ans,
  - 18 € à partir de 13 ans.

Monsieur Pascal STINAT va se charger de contacter la société « Le géant de la fête » pour l'organisation du feu d'artifice, en concertation avec les communes de Saulnières et Crécy-Couvé.

Madame le Maire va contacter l'entreprise « Ambiance Party » pour sa sonorisation du feu d'artifice.

## **5. POINT SUR LES COMMISSIONS ET SYNDICATS**

- **Commission Déchets :**

M. Sylvain PROVOST informe que la réunion prévue le 4 juin prochain est reportée au 24 juin 2025.

- **Forêts et étangs du Perche – site Natura 2000 :**

M. Sylvain PROVOST a participé à une réunion le 21 mai et informe :

Des groupes de travail spécifiques (milieux forestiers, milieux ouverts et agricoles et milieux aquatiques) ont été mis en place afin d'analyser l'évolution des activités humaines influant sur la conservation du site Natura 2000 ainsi que leurs tendances d'évolution.

Pour ces trois groupes, une analyse des impacts positifs et négatifs des activités humaines sur les oiseaux du site Natura 2000 sera faite courant 2025.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe que le contrat de travail actuel de notre secrétaire générale de mairie se termine le 30 novembre prochain. Une nouvelle offre d'emploi sera publiée sur le site de l'emploi territorial courant juin 2025.

Monsieur Sylvain PROVOST informe :

- Un arbuste a été abîmé par une voiture au niveau du 1, rue Ruffin et demande à être remplacé.
- Il est nécessaire de vérifier le jointement des buses d'évacuation des eaux pluviales au niveau du lavoir.
- Les haies de l'allée Georges Tourdjman ont besoin d'être taillées.
- Deux rejets d'arbres poussent dans les interstices des murs de l'église et demandent à être enlevés.

Monsieur Benoit AUBRY va contacter l'entreprise Rénaud PIE paysagiste pour tous ces sujets.

Monsieur Pascal STINAT informe que le ruissellement des eaux pluviales dégrade les bas-côtés de la rue du Relais (RD 134-1). Madame le Maire va contacter le département à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 49 minutes.